

ALBERTVILLE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Réunion de démarrage



10 Octobre 2022

SOMMAIRE

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME Définition et contenu

2

CONSTRUIRE LE PLU Démarche

3

VOS OBJECTIFS ET LES ATTENTES AUTOUR DE CETTE REVISION

4

ORGANISATION DE LA MISSION Planning, réunion et concertation



1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

CONTENU

1

LE RAPPORT DE PRESENTATION

Il expose le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, et il explique et justifie les choix retenus pour établir le PLU.

2

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Il définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune.

3

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre sur des sites précis ou sur des thématiques.

4.1

LE REGLEMENT ECRIT

Il fixe les règles applicables pour chacune des zones.

4.2

LE REGLEMENT GRAPHIQUE

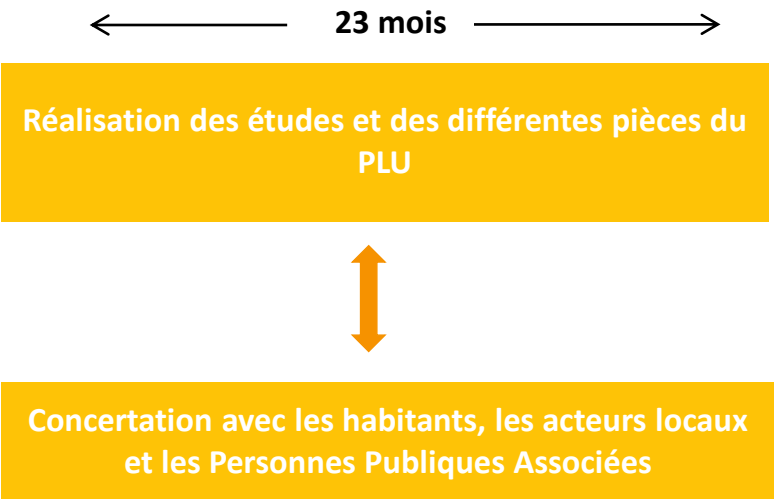
Il délimite des zones Urbaines (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N) et fait apparaître des emplacements réservés et autres.

5

LES ANNEXES

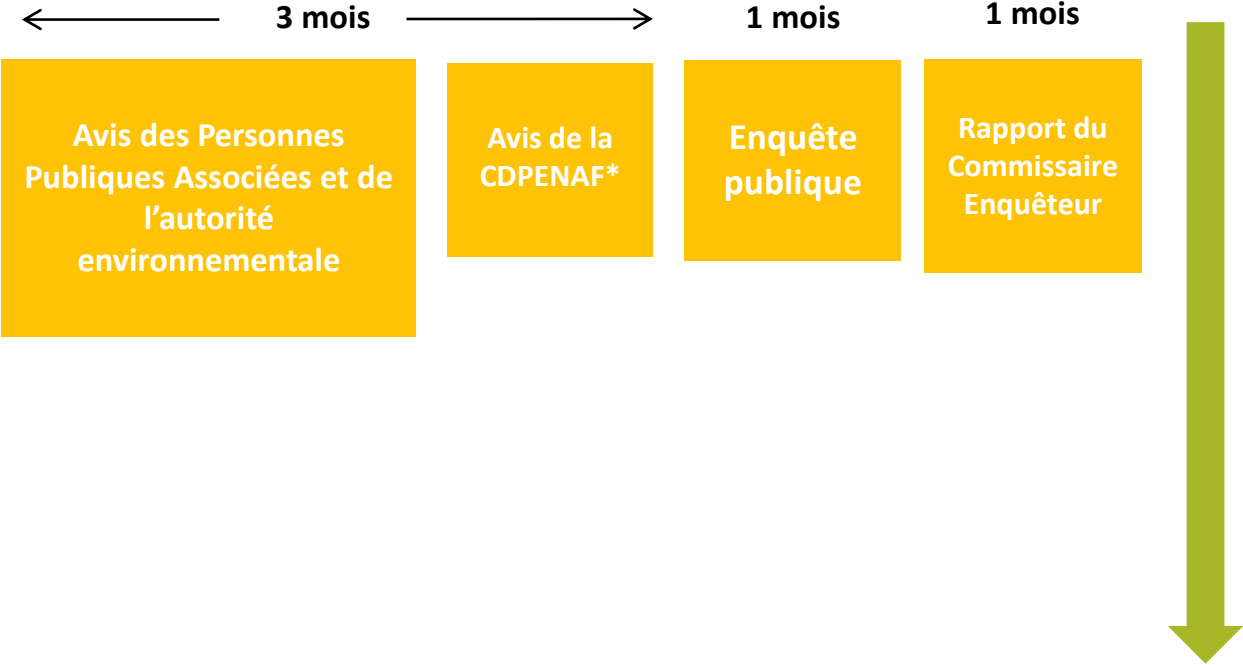
Elles comprennent les éléments d'information divers tels que la description du réseau d'assainissement, les Servitudes d'Utilité Publique...

PHASE D'ETUDE ET DE CONCERTATION



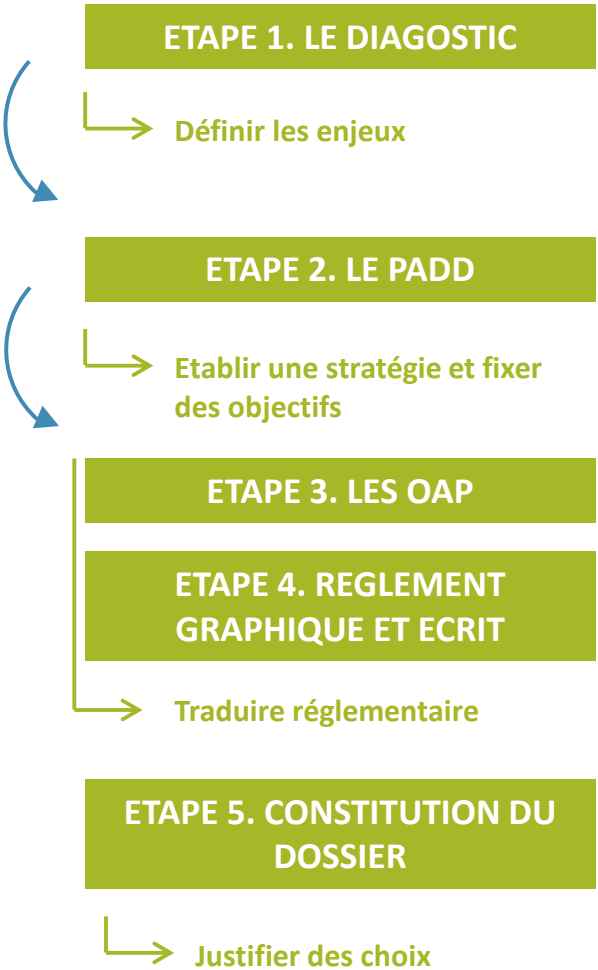
Arrêt du projet en
Conseil Municipal

PHASE DE CONSULTATION



Approbation du projet en
Conseil Municipal

*CDPENAF= Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



L'approche socio-économique et le fonctionnement urbain



L'approche environnementale et paysagère



L'approche foncière



Rédaction du scénario d'aménagement et du PADD



> Intégration des objectifs liés à la mobilité



> Intégration des enjeux environnementaux



Rédaction des OAP et du règlement écrit et graphique



> Intégration des objectifs liés à la mobilité



> Intégration des enjeux environnementaux



Mise au point du dossier de PLU



> Rédaction de l'évaluation environnementale





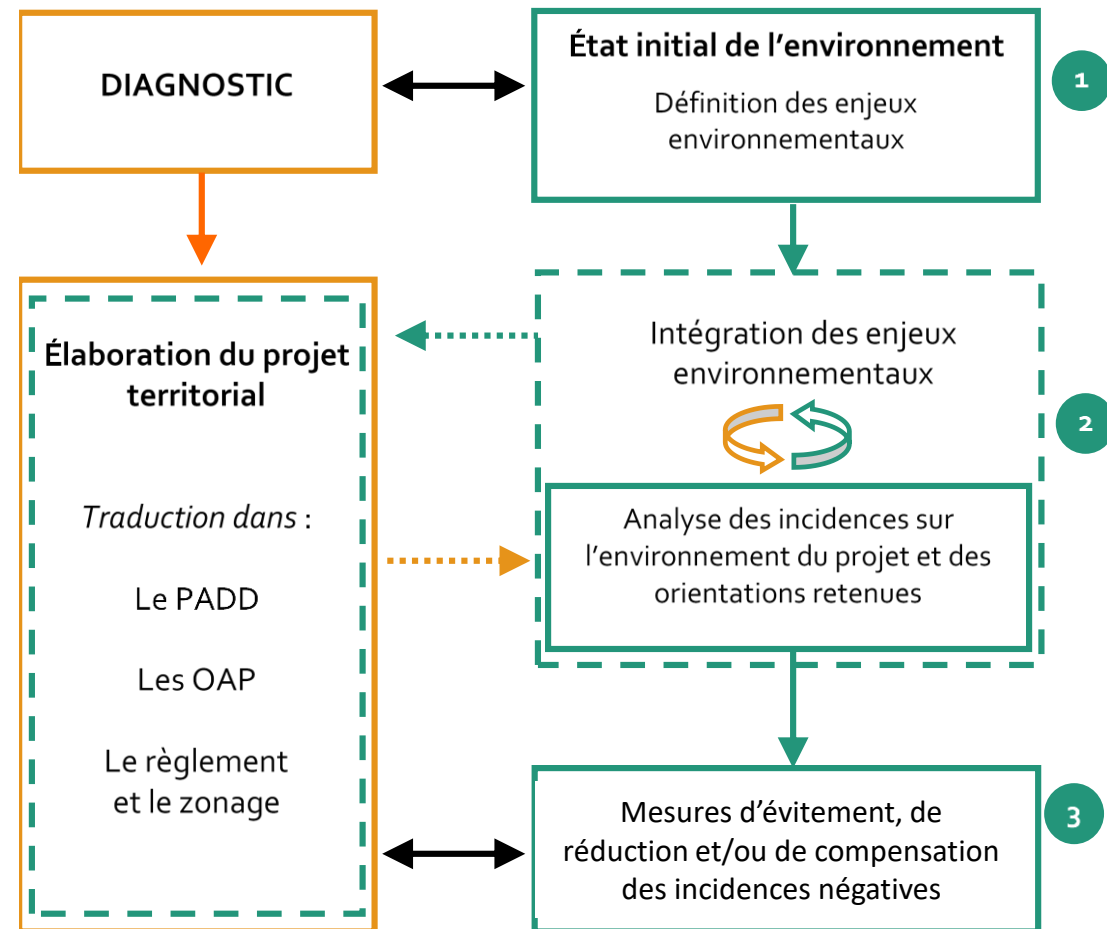
ZOOM sur la démarche d'évaluation environnementale

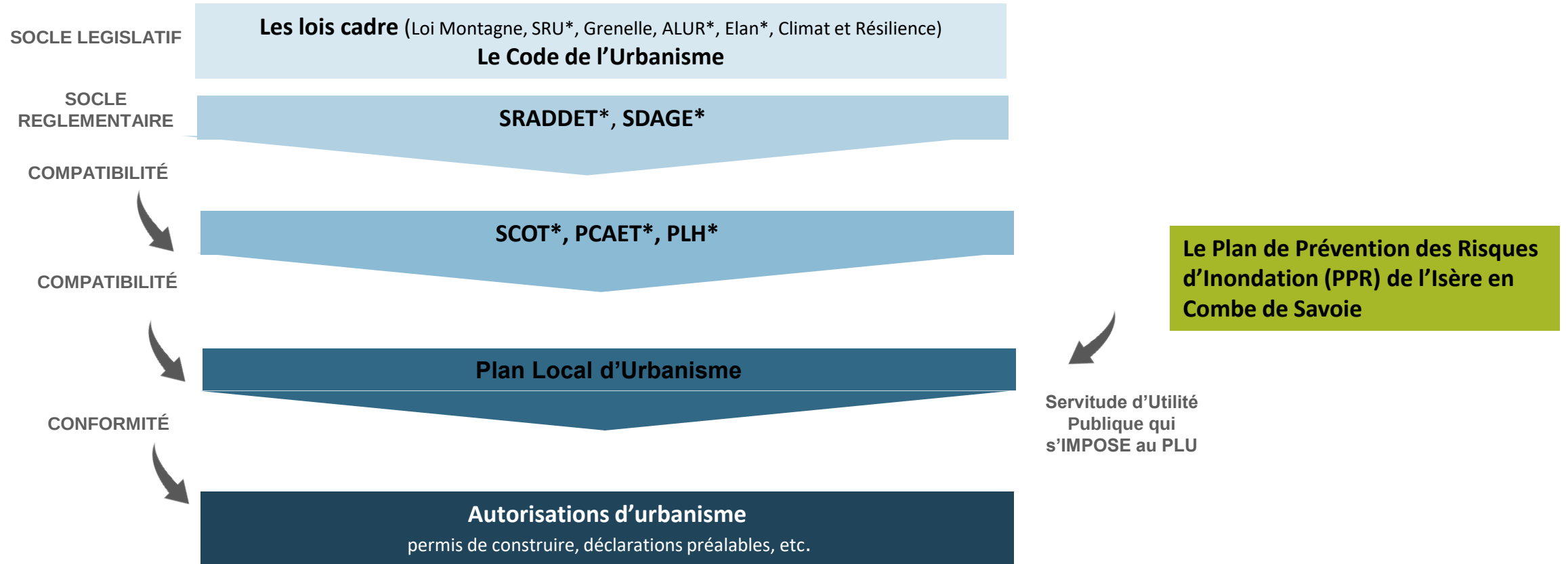
Une obligation ... mais une opportunité pour le PLU

- Favorise l'intégration des enjeux environnementaux
- Permet de s'interroger sur l'opportunité des divers projets et leur cohérence
- Identifie les effets potentiels sur l'environnement et permet d'ajuster les choix
- Facilite la prise en compte de l'environnement comme un atout plutôt qu'une contrainte
- Renforce l'information du public
- Garantit la cohérence interne et externe

Une démarche itérative au service du projet

Révision et évaluation : deux démarches indissociables





***SRU** = Solidarité et Renouvellement Urbain

***ALUR** = Accès au Logement et Urbanisme Renoué

***ELAN** = Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique

***SRADDET** = Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

***SDAGE** = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

***SCOT** = Schéma de Cohérence Territorial

***PCAET** = Plan Climat-Air Energie Territorial

***PLH** : Programme Local de l'Habitat

➔ Les objectifs de l'élaboration du PLU inscrits dans la délibération de prescription s'articulent autour des axes suivants

ALBERTVILLE, VILLE HARMONIEUSE

Assurer un développement urbain maîtrisé et respectueux du patrimoine bâti et paysager

ALBERTVILLE, VILLE RAYONNANTE

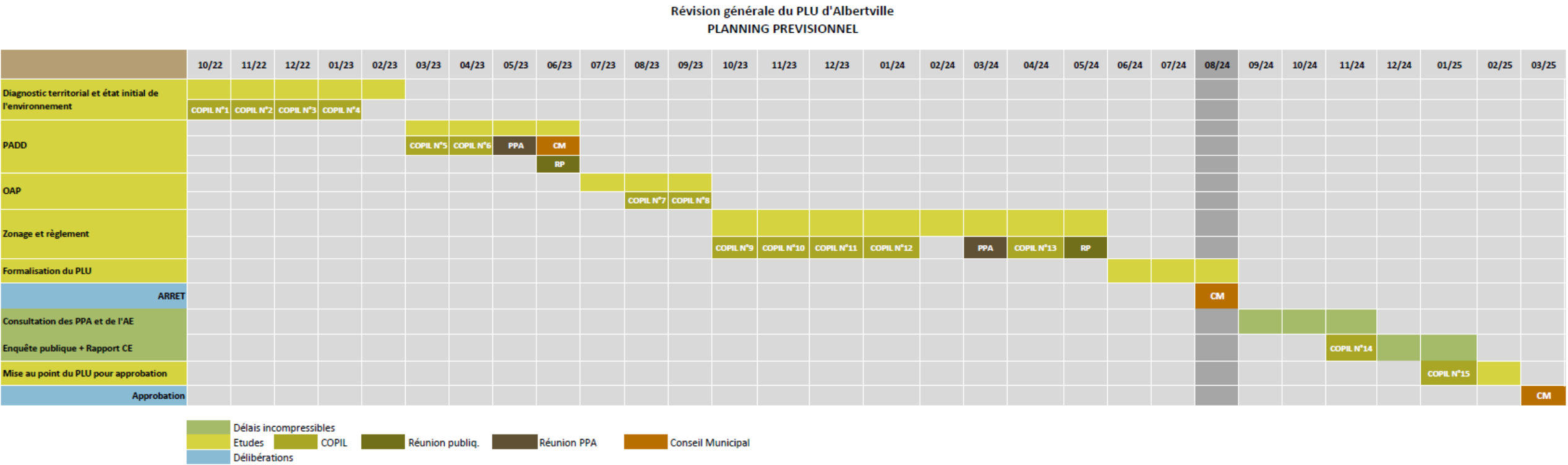
Conserver le dynamisme et renforcer l'attractivité de la ville

ALBERTVILLE, VILLE RESPONSABLE

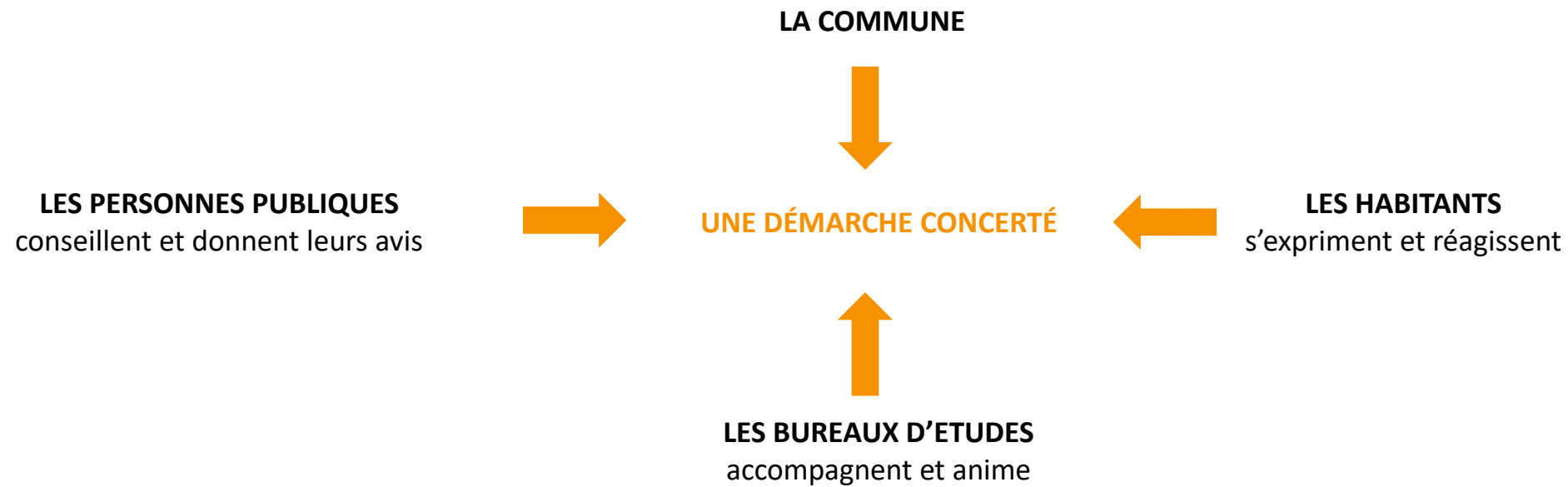
Préserver la qualité des espaces de vie et de l'environnement

4

ORGANISATION DE LA MISSION
LE PLANNING PREVISIONNEL



Un cadencement nécessaire de l'étude est nécessaire afin de respecter les délais.
La réalisation d'une réunion de travail par mois





Atelier 2 sera représenté systématiquement à toutes les réunions par l'urbaniste chef de projet

Chaque **réunion sera préalablement préparée** par Atelier 2 qui mettra en place les outils adaptés à l'ordre du jour pour les séances constructives : feuilles de travail papier, projection de présentation power point, plans ... **Ces supports seront transmis 5 jours avant la réunion.**

Atelier 2 prend **en charge la rédaction du compte-rendu** de séance, soumis au groupe de travail avant diffusion aux différents intervenants. Il sera réalisé dans les **7 jours suivants chaque réunion.**

Atelier déposera sur la plateforme MEGA l'ensemble des livrables, des comptes rendus et des supports de présentation.

**COMMENT SOUHAITEZ-VOUS CONSTITUER VOTRE COPIL /
GROUPE DE TRAVAIL ?**



Les modalités de la concertation fixées par la délibération de prescription :

- Publication d'un article dans la presse locale
- Publication d'articles dans le bulletin municipal
- Mise en place d'un espace dédié à la révision générale du PLU sur le site internet de la Ville, afin d'accéder aux documents présentés et aux comptes rendus des réunions publiques, de prendre connaissance des documents de références produits durant l'étude
- Mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations du public
- Mise à disposition d'une version papier des documents présenté et des comptes rendus des réunions publiques, de prendre connaissance des documents de références produits durant l'étude
- Organisation d'au moins deux réunions publiques au cours de la procédure.

**SOUHAITEZ-VOUS METTRE EN PLACE D'AUTRES
MODALITÉS DE CONCERTATION & D'INFORMATION ?**



- Animera deux réunions publiques
- Produira autant que besoin des documents de synthèse type article (texte, cartographie, illustrations) pour être intégrés sur le support privilégié par la mairie => *Un travail en collaboration avec le service communication de la Mairie ?*

MERCI DE VOTRE ATTENTION



80 Place des Passages
38920 CROLLES